



YACHT CLUB DE LA GRANDE MOTTE

YCGM FOIL CUP

21 & 22 MAI

AU YACHT CLUB DE LA GRANDE MOTTE

**WINDFOIL
WINGFOIL**



INSTRUCTIONS DE COURSE

INSCRIPTION EN LIGNE SUR
WWW.YCGM.FR



LA
GRANDE
MOTTE

outremer



Y.C.G.M Foil Cup
Yacht Club de la Grande-Motte21 & 22 Mai 2022

5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES & INSCRIPTION

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (2021-2024), incluant l'annexe B. En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra

Les règles d'équipement pour les voiliers (REV)

1.2 L'annexe T de conciliation s'applique

1.3 Concurrents résidant en France :

- Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur confirmation d'inscription :
 - leur licence Club FFV mention « Compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ;
 - leur licence Club FFVoile mention « Adhésion » ou « Pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an;
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers :

Chaque membre de l'équipage ne possédant pas de licence FFVoile doit présenter au moment de son inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

1.4 Heure légale du coucher du soleil : 21h05

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est dans le club house du Yacht Club de la Grande-Motte à coté du bureau des régates
- 3.2 Le PC course est situé dans le club house, et est joignable au 04 67 56 19 10 ou a l'adresse mail suivante regates@ycgm.fr.
- 3.3 A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, une planche ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Lorsque fourni par l'autorité organisatrice, les concurrents doivent porter et arborer un dossard quand ils sont sur l'eau, avec un numéro individuel, porté visiblement par-dessus tous les équipements et vêtements.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le mât pavillon devant le Yacht club – côté plage.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon G avec un signal sonore signifie « Les planches sont autorisés à quitter la rive. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de 30 minutes après l'envoi du pavillon G ». En l'absence de pavillon G, les planches doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Confirmation d'inscription : 9h00 - 11h00		Classe
Samedi 21 Mai 2022	Briefing compétiteurs	1 ^{er} signal d'avertissement	HFW & WingFoil
	12h00	13h30	
Dimanche 22 Mai 2022	9h30	11h00	
	Remise des prix : 17h00		

- 6.2 Nombre de courses :

Classes	Nombre de courses par jour	Maximum par jour
HFW & Wingfoil	De 1 à 6	6 courses maximum pour toutes les séries

14 Courses au maximum pourront être courues durant l'épreuve pour toutes les séries.

- 6.3 Pour prévenir les planches ou les wing qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Dimanche 22 Mai 2022 : Aucun signal d'avertissement sera donné après 16h30
- 6.5 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

HFW U 19 Garçons:	Pavillon rouge avec « R1 »
HFW U 17 Garçons:	Pavillon Blanc avec « logo optimist bleu »
HFW U 19 et U 17 Filles:	Pavillon Rose avec « PAV »
HFW U 15:	Pavillon vert avec « logo optimist noir »
Wing:	Pavillon blanc avec « logo FFVoile »

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe 1** - ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours seront définis au briefing coureurs chaque jour en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard, au signal d'avertissement, le comité de course indiquera, par une flamme numérique correspondante au parcours à effectuer et si nécessaire, le cap approximatif et la distance du premier bord.
- 9.3 Les planches non en course, sont interdits de navigation dans les zones sécurisées et de course. [DP]

10. MARQUES

Départ	Parcours WindFoil	Arrivée	Parcours WingFoil
Bouée tétraédrique <i>Orange</i>	Bouées tétraédriques <i>Rouges</i>	Bouées tétraédriques <i>Blanche</i>	Bouées tétraédriques <i>Jaune</i>

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe 1** - ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de départ.

12.2 Description de la procédure de départ

H-10	Envoie du Pavillon Orange
H-5	Envoie du Signal d'avertissement
H-4	Envoie du Signal Préparatoire (U ou Noir)
H-1	Affalé du Signal Préparatoire (U ou Noir)
H-0	Affalé du Signal d'avertissement

12.2.2 Description de la procédure Slalom

H-5	Envoie du Pavillon Orange
H-3	Envoie du Signal d'avertissement
H-2	Envoie du Signal Préparatoire (U ou Noir)
H-1	Affalé du Signal Préparatoire (U ou Noir)
H-0	Affalé du Signal d'avertissement

12.3 [DP] [NP] Les planches dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres planches.

12.4 Une planche qui ne prend pas le départ au plus tard 3 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.5 Seule les départs tribord amure sont autorisés. Dans les 10 secondes avant le signal de départ et les 10 secondes après le départ, tout les coureurs doivent naviguer tribord amure. La tentative d'un départ babord ou de naviguer sur babord amure 10 secondes après l'envoi du signal du départ d'une planche entrainera sa disqualification sans instructions sur la course enfreinte. Ceci modifie la RCV 63.1

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Il n'y aura pas de changement de parcours .

14. L'ARRIVEE - RÉDUCTION DE PARCOURS

14.1 La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 [DP] Les planches ayant fini et n'étant plus en course, doivent s'écarter de la zone d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Application de la RCV B4.44.1 (Pénalité 360°)

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1

Classes	Temps cible d'une course	Temps limite du premier pour finir	Temps limite du premier pour passer la marque 1	Slalom	Temps limite du derniers pour arrivée
HFW	10 minutes	20 minutes	10 minutes	10 minutes	10 minutes
Wing	6 minutes	12 minutes	5 minutes		10 minutes

16.2 Les planches ne finissant pas 5 minutes après la première planche ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF, sans instructions (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

17. DEMANDES D'INSTRUCTIONS

17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour ou après que le comité de course ait signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au bureau des régates situé à l'entrée du club house.

17.3 Des avis seront affichés sur le tableau officiel au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé du YCGM. Elles commenceront à l'heure indiquée sur le tableau officiel de l'épreuve.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être courue et validée afin que la YCGM Foil Cup soit validé

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand 5 à 9 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

19 REGLES DE SECURITE

- 19.1
- Les combinaisons isothermiques jambes longues, d'une épaisseur mini de 2 mm
 - Le port du casque conforme EN 1385
 - Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240, ou une veste de protection conforme à la division 240.
- 19.2
- A chaque sortie et retour à terre y compris lors d'un retour à terre signalé par un pavillon "H", un émargement sera mis en place, pour chacune des classes admises à courir. [DP] [NP]
- Cet émargement est obligatoire pour tous les concurrents, au départ sur l'eau et au retour à terre.
 - L'émargement sera ouvert une heure (01H00) avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'Avertissement du jour.
 - Les concurrents qui n'ont pas émargé au départ d'une course ou groupe de courses sans retour à terre sont considérés comme non partant (DNC) à la première course du jour.
 - Les concurrents qui n'ont pas émargé au retour à terre d'une course ou groupe de courses sans retour à terre sont considérés comme non partant (DNC) à la dernière course du jour.
 - Les concurrents qui n'ont pas émargé au départ et au retour à terre d'un groupe de courses sans retour à terre sont considérés comme non partant (DNC) pour toutes les courses du jour ;
 - Heures limites pour émarger :
 Au départ : heure du premier signal d'avertissement de la première course.
 Au retour à terre : heure limite de dépôt des réclamations, après la dernière course du jour.
- 19.3
- Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible avant de quitter la zone de course. [DP] [NP]
- 19.4
- Un concurrent qui ne prend pas part à une course doit obligatoirement et par écrit déposer un formulaire d'abandon au secrétariat de course. Ne pas suivre cette règle entraînera l'application des RCV 60.2.
- Tout concurrent quittant le site de la régata pour un jour de course devra se signaler au bureau de la régata avant le premier départ.
- 19.5
- Lorsque le pavillon V est envoyé sur bateau comité, les bateaux accompagnateurs doivent collaborer avec le comité de course dans le dispositif de sécurité sur l'eau jusqu'à ce que le pavillon V soit affalé.

Le canal VHF de la régata déclaré sera le 77.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Une planche ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés :

- Le bateau Comité de Course : Pavillon Yacht club de la Grande-motte
- Le bateau Jury : Un pavillon a fond jaune avec marqué JURY en noir

23. ACCOMPAGNEURS

- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera. *[DP] [NP]*

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

25. EMBLACEMENT

Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateau *[DP]*

26. PRIX

Des prix seront distribués à la discrétion de l'autorité organisatrice

27 DECHARGE DE RESPONSABILITE

- 27.1 Conformément à l'annexe L des RCV, règle 29, les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 3, Décision de courir.

L'autorité organisatrice (Le Yacht Club de la Grande Motte) n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

- 27.2 Le sport de la voile est par nature imprévisible et comprend de façon inhérente un élément de risque. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que :
- a) il est conscient de l'élément de risque inhérent au sport et accepte toute responsabilité de sa propre mise en danger, celle de l'équipage et du bateau ;
 - b) il est responsable de sa propre sécurité, celle de l'équipage et du bateau ainsi que de tout autre propriété, que ce soit sur l'eau ou à terre ;
 - c) il accepte la responsabilité pour toute blessure, dommage ou perte dans la mesure où il s'agit du résultat de ses propres actions ou omissions ;
 - d) le bateau est en bon ordre de marche, équipé pour naviguer au cours de cette épreuve et capable de participer ;
 - e) la mise à disposition par les organisateurs de l'épreuve d'une équipe de gestion de la course, de bateaux d'assistance et autres arbitres et divers bénévoles ne le relève pas de ses propres responsabilités ;
 - f) la mise à disposition de bateaux d'assistance est principalement limitée à l'assistance des personnes, particulièrement en cas de conditions météorologiques extrêmes, et telle qu'elle peut être apportée dans les circonstances existantes ;
 - g) il est de sa responsabilité de se familiariser avec tout risque spécifique aux lieux et à l'épreuve, de se renseigner sur toute règle et information fournie et d'assister à toute réunion pour les concurrents organisée lors de cette épreuve.

ARBITRES DESIGNES :

Président du comité de course :	Jean-Luc BORT (Comité de Course National FFVoile)
Comité de course Stagiaire :	Yohan DEBAUQUE (Stagiaire Comité de Course Régional FFVoile)
Président du jury :	Bruno GUTIERREZ (Jury National FFVoile)
Commissaire aux résultats :	Mariette ELBEZE (Commissaire FFVoile)

Yacht Club de La Grande Motte
Esplanade Jean Baumel
34280 – La Grande Motte
+33 467 561 910
Site internet : <http://www.ycgm.fr/>
E-mail : regates@ycgm.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE

